



**Procès-Verbal
de la réunion du Conseil Municipal
du mercredi 13 mars 2024 à 20h30**

**Mairie
Les Damps**

Nombre de membres du Conseil municipal : En exercice : 13 / Présents : 13 / Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Katia CAMUS, Maire.

Etaient présents : Katia CAMUS, Maire, Aurélien ANDRE, Dominique LE HENAFF, André RECHER, Adjoint, Magalie ANFRYE, François ANSEAUME, Vincent BRET, René DUFOUR, Fabrice HENRY, Brigitte LAFFITTE-DUBROCA, Christine PAON, Romuald SEGURA, Nadine TOUCHARD, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : André RECHER

Séance ouverte à 20h30.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Le Service de Gestion Comptable des Andelys a transmis à la commune le compte de gestion du budget principal et du budget annexe CCAS pour l'année 2023. Ils sont en tous points conformes au compte administratif.

Budget principal de la commune		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Excédent reporté	108 146,90	48 323,99
	Réalisations	398 127,93	1 278 487,69
	Total	506 274,83	1 326 811,68
Dépenses	Déficit reporté	0	0
	Réalisations	311 966,25	1 140 842,02
	Total	311 966,25	1 140 842,02
Résultat propre de l'exercice		86 161,68	137 645,67
Résultat de clôture		194 308,58	185 969,66

Budget annexe CCAS		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Excédent reporté	X	9 574,21
	Réalisations	X	28 691,93
	Total	X	38 266,14
Dépenses	Déficit reporté	X	0
	Réalisations	X	37 580,79
	Total	X	37 580,79
Résultat propre de l'exercice		X	- 8 888,86
Résultat de clôture		X	685,35

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Budget Principal de la Commune de l'exercice 2023, présenté par Monsieur David LAUPA et Monsieur Jean-Marie JOSSE, du SGC des Andelys ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Budget Annexe CCAS de l'exercice 2023, présenté par Monsieur David LAUPA et Monsieur Jean-Marie JOSSE, du SGC des Andelys.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteurs : Monsieur ANDRE (Budget principal) et Madame LE HENAFF (Budget annexe du CCAS)

Il est fait lecture du compte administratif du budget principal et du budget annexe de la commune. Ils sont en tous points conformes au compte de gestion présenté par le SGC des Andelys.

Budget principal de la commune		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Excédent reporté	108 146,90	48 323,99
	Réalisations	398 127,93	1 278 487,69
	Total	506 274,83	1 326 811,68
Dépenses	Déficit reporté	0	0
	Réalisations	311 966,25	1 140 842,02
	Total	311 966,25	1 140 842,02
Résultat propre de l'exercice		86 161,68	137 645,67
Résultat de clôture		194 308,58	185 969,66

Budget annexe CCAS		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Excédent reporté	X	9 574,21
	Réalisations	X	28 691,93
	Total	X	38 266,14
Dépenses	Déficit reporté	X	0
	Réalisations	X	37 580,79
	Total	X	37 580,79
Résultat propre de l'exercice		X	- 8 888,86
Résultat de clôture		X	685,35

Concernant le Compte-Administratif du CCAS, M. Dufour souhaite connaître les modalités de révision des modes de calculs des aides de fin d'année, qui ont conduit à une augmentation de ce poste de dépenses. Mme Camus explique que le tarif de l'aide chauffage a été revalorisé par rapport à l'augmentation du prix de l'électricité de ces dernières années. Les tranches, non revalorisées depuis plusieurs années, ont été revues et les personnes seules ont été favorisées par l'application de 1,5 part au lieu de 1. Ainsi, 49 familles ont été aidées en 2023, contre 22 en 2022.

Madame le Maire se retire de la salle du Conseil Municipal et ne prend pas part au vote.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2023 du budget principal et du budget annexe du CCAS.

3. VOTE DES TAXES LOCALES 2024

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Comme tous les ans, la commune doit délibérer pour fixer les taux des taxes locales.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, eu égard au résultat au compte administratif 2023 excédentaire :

- **DECIDE** de fixer le taux de taxes locales pour 2024 aux niveaux suivants (taux inchangés à 2023) :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX DE VOTE DEFINITIVEMENT
Taxe d'habitation - TH	9,84 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	36,32 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	62,88 %

4. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Comme chaque année, des associations locales, régionales et nationales sollicitent la commune pour avoir une subvention, apport financier nécessaire à leurs actions associatives.

Monsieur Dufour fait remarquer que le montant proposé pour la subvention au FCSE est très inférieure au montant attribué les années précédentes. Pour lui, il est important d'encourager les pratiques sportives des dampsois, même si les associations sont basées dans les communes voisines. D'autre part, le projet de construction d'un terrain multisports sur une partie du terrain de foot existant empêchera l'accueil de matchs pour les adultes, la création éventuelle d'un club de football aux Damps et l'organisation d'autres manifestations de type foire à tout. Il s'agit du seul grand terrain communal au cœur de la commune.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ATTRIBUER les subventions aux associations conformément aux montants inscrits dans le tableau ci-dessous ; Le versement de la subvention étant conditionné à la présentation du bilan de l'année précédente et du projet d'activité pour l'année en cours, ainsi qu'à la signature du Contrat d'engagement citoyen.**
- **D'INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 2024 le montant correspondant à l'article 6574 (dépenses de fonctionnement).**

ASSOCIATIONS LOCALES

Nom de l'Association	accordé 2024
Amicale des chasseurs des Damps	630
Art club 27	200
Au fil de l'Eure	200
Comité des fêtes des Damps	5 000
Fil et aiguille	200
Foot Club Seine Eure (FCSE)	1 500
Judo Club Archépointain	450
Les Damp s' Eure	800
Les Lufteaux	180
Les Randonneurs Dampsois	900
Rugby Club Archépointain	450
Coopérative scolaire	4 905
Sous-total associations locales =	15 415

AUTRES ASSOCIATIONS

Nom de l'Association	accordé 2024
Lire et faire lire des bords de Seine et des rives de l'Eure	135
Association Val-de-Reuil Éducation et Culture (AVEC)	135
Société normande de protection aux animaux	50
Association de Parents d'Enfants Inadaptés du Département de l'Eure - Les Papillons Blancs	70
Amicale des sapeurs-pompiers de Pont-de-l'Arche	100
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie	90
Union Nationale des anciens Combattants (UNC)	270
Entraid'Addict 276 (ex. alcool assistance de l'Eure)	90
Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)	250
Sous-total autres associations =	1 190

TOTAL GENERAL =

16 605

5. VOTE DU BUDGET ANNEXE du CCAS 2024

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Madame le Maire fait lecture des propositions pour le budget primitif du budget annexe CCAS de l'année 2024.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

D'ADOPTER les crédits du Budget annexe CCAS pour l'exercice budgétaire 2024, tel qu'il suit (dépenses et recettes) : Section de Fonctionnement 43 160,00 euros.

- **D'AUTORISER le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacun des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,**
- **D'AUTORISER le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

6. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2024, le budget de la commune est élaboré selon la comptabilité M57. Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Madame le Maire fait lecture des propositions pour le budget primitif du budget principal de la commune de l'année 2024.

Après examen de tous les postes de dépenses et de recettes, il revient au Conseil municipal de se prononcer sur l'adoption des budgets primitifs pour l'année 2024.

Plusieurs élus font remarquer que la nouvelle nomenclature comptable M57 ne permet plus d'avoir un chapitre pour les dépenses imprévues et que de ce fait, il faut répartir l'excédent dans les différents chapitres. Cette nouvelle nomenclature comptable ne permet pas d'avoir une bonne lecture du budget primitif.

Il est rappelé que le budget primitif 2024 a été élaboré selon les instructions du Service de Gestion Comptable des Andelys et que celui-ci lui a été soumis pour avis avant d'être présenté au Conseil Municipal.

Monsieur Dufour fait remarquer que ne sont pas proposés le remplacement des ampoules par des LED pour l'éclairage public Avenue Forêt de Bord, ni le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Madame Camus informe le Conseil Municipal que ces points ont été abordés lors de deux dernières commissions des finances :

- Le SIEGE27 n'a pas retenu les travaux Avenue Forêt de Bord à son BP 2024, car des études complémentaires sont nécessaires ; cependant la commune continue de travailler sur ce projet pour qu'il soit présenté au BP 2025 ;
- Le cahier des charges pour le recrutement de l'architecte pour la rénovation énergétique des bâtiments sera élaboré en fin d'année 2024, donc la dépenses sera à prévoir sur le BP 2025.

Madame Camus annonce que le suivi budgétaire sera présenté au Conseil Municipal, en double lecture : un par rapport au budget réellement évalué pour élaborer le budget primitif et un par rapport au budget primitif voté ce soir.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE (M. Henry ne prend pas part au vote) :

- **D'ADOPTER les crédits du Budget principal de la commune pour l'exercice budgétaire 2024, tel qu'il suit (dépenses et recettes) :**
 - Section de Fonctionnement : 1 371 565,15 euros ;
 - Section d'investissement : 569 196,92 euros.
- **D'AUTORISER le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacun des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,**
- **D'AUTORISER le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

7. BUDGET PRINCIPAL 2024 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Afin de faciliter l'engagement et le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du prochain budget, il est proposé de sortir toutes les dépenses d'investissement des Opérations. Dorénavant ces dépenses seront uniquement budgétées par chapitres et par articles. Une comptabilité analytique par projet sera réalisée via notre logiciel comptable.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16. Emprunts et dettes assimilées	16	1641.	33 630,00	0,00	33 630,00
		166.		0,00	
		168758.	2 066,93	0,00	2 066,93
101 - MAIRIE	20	2183	4 000,00	-4 000,00	0,00
102 - GROUPE SCOLAIRE	20	2031	855,00	-855,00	0,00
	23	2312	67 895,00	-67 895,00	0,00
	23	2313	213 250,00	-213 250,00	0,00
108 - voirie	21	2111	250,00	-250,00	0,00
	21	2128	6 750,00	-6 750,00	0,00
	21	21568	2 250,00	-2 250,00	0,00
	21	21578	1 125,00	-1 125,00	0,00
	21	2158	1 925,00	-1 925,00	0,00
	21	2184	2 150,00	-2 150,00	0,00
111 - ATELIERS COMMUNAUX	2158	2158	679,00	-679,00	0,00
113 - SPORTS	23	2312	131 000,00	-131 000,00	0,00
115 - ENFOUISSEMENT RESEAUX	21	21538	7 348,00	-7 348,00	0,00
	21	2111	1 000,00	-1 000,00	0,00
	204	2041582	39 167,00	-39 167,00	0,00
122 - AMENAGEMENT BORD DE L'EURE	21	2111	250,00	-250,00	0,00
	21	2128	2 250,00	-2 250,00	0,00
	21	2158	875,00	-875,00	0,00
	21	2188	5 528,00	-5 528,00	0,00
	23	2312	4 660,00	-4 660,00	0,00
OPNI - OPERATION NON INDIVIDUALISEE	20	2041582	0,00	39 167,00	39 167,00
	21	2111	0,00	1 000,00	1 000,00
	21	2158	4 633,99	679,00	5 312,99
	21	21538	0,00	7 348,00	7 348,00
	21	21568	30 000,00	0,00	30 000,00
	21	21578	2 484,00	0,00	2 484,00
	21	2152	3 175,00	21 825,00	25 000,00
	21	2188	0,00	5 528,00	5 528,00
	23	2312	0,00	135 660,00	135 660,00
	23	2313	0,00	282 000,00	282 000,00
TOTAL =			569 196,92	0,00	569 196,92

- **D'AUTORISER Madame le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

8. FIXATION DE LA DUREE ET DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS AU 1^{er} JANVIER 2024

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

La mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application reste défini par l'article R.2312-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

Ces règles sont applicables aux versements de subventions d'investissement du type SIEGE27. Elles pourront être revues annuellement, si besoin.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ADOPTER à compter du 1^{er} janvier 2024 le principe de l'amortissement au prorata temporis ;**
- **DE FIXER à compter du 1^{er} janvier 2024 les durées d'amortissement par nature de biens comme récapitulé dans le tableau ci-dessous ;**
- **DE FIXER à compter du 1^{er} janvier 2024 à 1 000 € le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit leur acquisition.**

Article /Immobilisation	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
Biens de faible valeur inférieurs à 1 000 € TTC (seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ne s'amortissent pas de manière dérogatoire au prorata temporis)		1 an
204X avec terminaison en 1	Biens mobiliers, matériels et études	5 ans
204X avec terminaison en 2	Bâtiments et installations	15 ans
204X avec terminaison en 3	Projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans
2046	Attribution de compensation d'investissement	20 ans

9. CONVENTION D'ENGAGEMENT RECIPROQUE POUR L'ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE SOLIDARITE SENIORS

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

L'association nationale pour le déploiement du service civique solidarité séniors a pour objectif d'ancrer le Service civique dans le secteur du « grand âge » par une mobilisation massive de jeunes. Elle propose d'accompagner les établissements ayant en projet en ce sens, à chaque étape du projet : aide au recrutement, à la formation des jeunes et des tuteurs, aide matérielle et financière, etc.

Le recours à cette association permettra à la commune de recruter 2 jeunes au lieu d'un, car l'association va prendre en charge le remboursement du coût d'un des deux contrats.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention relative à l'accueil de volontaires en service civique solidarité séniors, avec l'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors (association Loi 1901).**

10. ENQUETE PUBLIQUE : VPK NORMANDIE PAPER

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Le 21 février 2024, la Préfecture de l'Eure a transmis à la commune un arrêté préfectoral qui prescrit une consultation du public relative à la demande d'autorisation présentée par la société VPK Paper Normandie pour l'implantation d'une installation de production de pellets sur le territoire de la commune d'Alizay, du 11 mars au 8 avril 2024.

Monsieur Dufour fait remarquer que les commentaires peuvent être formulés jusqu'à 15 jours après la date limite, soit le 23 avril 2024.

Madame Camus invite les membres du Conseil Municipal à lui faire passer leurs observations avant la réunion du Conseil Municipal du 17 avril 2024.

Compte-tenu de la densité du dossier, les élus ont souhaité reporter le débat et le vote d'une délibération pour avis au prochain Conseil Municipal.

11. POINT SUR LA REQUALIFICATION DE L'ANCIEN SITE BOSCH (information)

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Madame le Maire a rencontré M. Bernard LEROY Président de la CASE. Il a proposé qu'un appel à projet soit lancé pour qu'un seul entrepreneur achète l'ensemble du site pour l'exploiter. Pour ce faire, la CASE s'engage à rédiger le cahier des charges avec les recommandations qui lui seront faites par la commune (exemple : type d'entreprise, limitation des nuisances sonores, etc.) et à venir échanger sur ce projet au sein prochain conseil municipal du 17 avril. Monsieur Dufour rappelle qu'un cahier des charges avait été réalisé il y a plusieurs années par la commune. Il est proposé de s'en servir comme base de travail.

12. QUESTIONS DIVERSES

Végétalisation des cours d'écoles : Mme le Maire informe que les travaux ont commencé cette semaine dans la cour de l'école maternelle. Ils se termineront début mai, puis ce sera le tour de l'école élémentaire (fin de travaux durant les vacances d'été).

Terrain multisports : Le marché est publié. Les entreprises ont jusqu'à début avril pour répondre en formulant une offre. Si les subventions escomptées sont attribuées, les travaux pourraient être réalisés cet été.

La séance est levée à 23h10.

Le Président de séance,
Le Maire,
Katia CAMUS



Le Secrétaire de séance,
André RECHER

